

Les inaptitudes totales ayant conduit à un licenciement en Picardie année 2008

Résultats d'une enquête régionale menée par les Services de Santé au Travail de Picardie

Cadre général

La présente étude a été menée auprès des 163 médecins du travail exerçant en services interentreprises de santé au travail dans la région de Picardie en 2008.

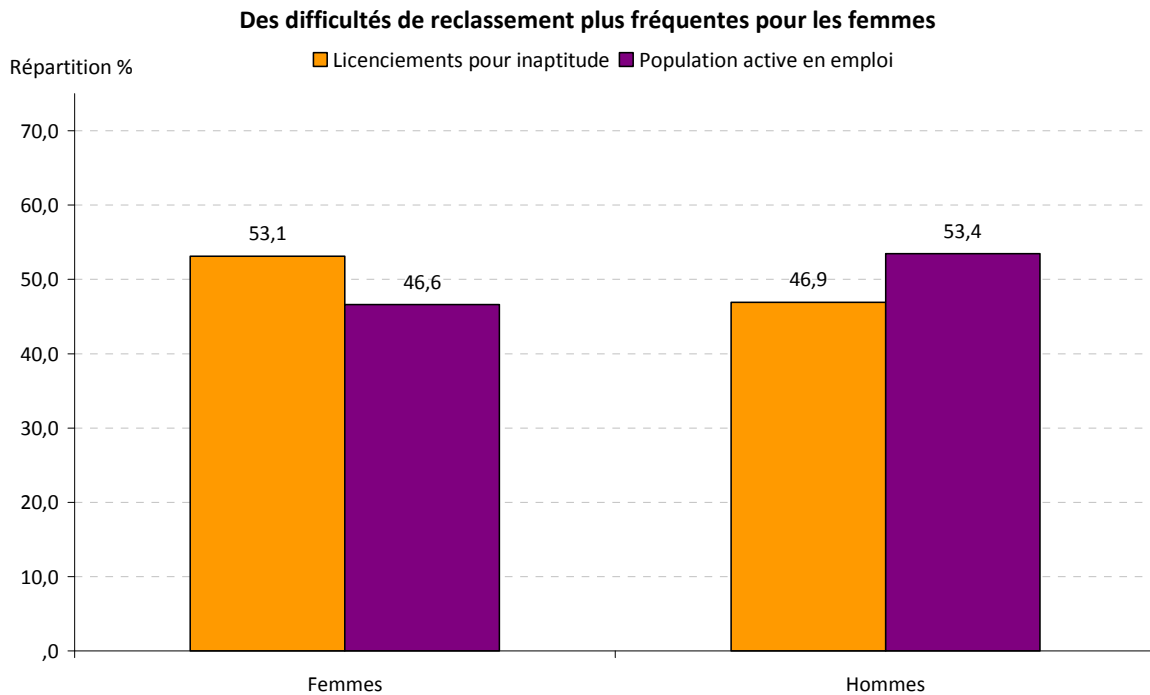
Elle a relevé 1 693 cas de salariés ayant été licenciés pour cause d'inaptitude. Plus exactement, il convient de rappeler que le licenciement n'intervient qu'en cas d'impossibilité de reclasser un salarié déclaré inapte par le médecin du travail.

L'analyse a été conduite par Madame Ahlam Benlemselmi, chargée d'études « Insertion des travailleurs handicapés » au GIP CARMEE (Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi).

Les inaptitudes prononcées : une population plus féminisée, plus âgée et exerçant plus souvent un poste d'ouvrier que dans la population active picarde.

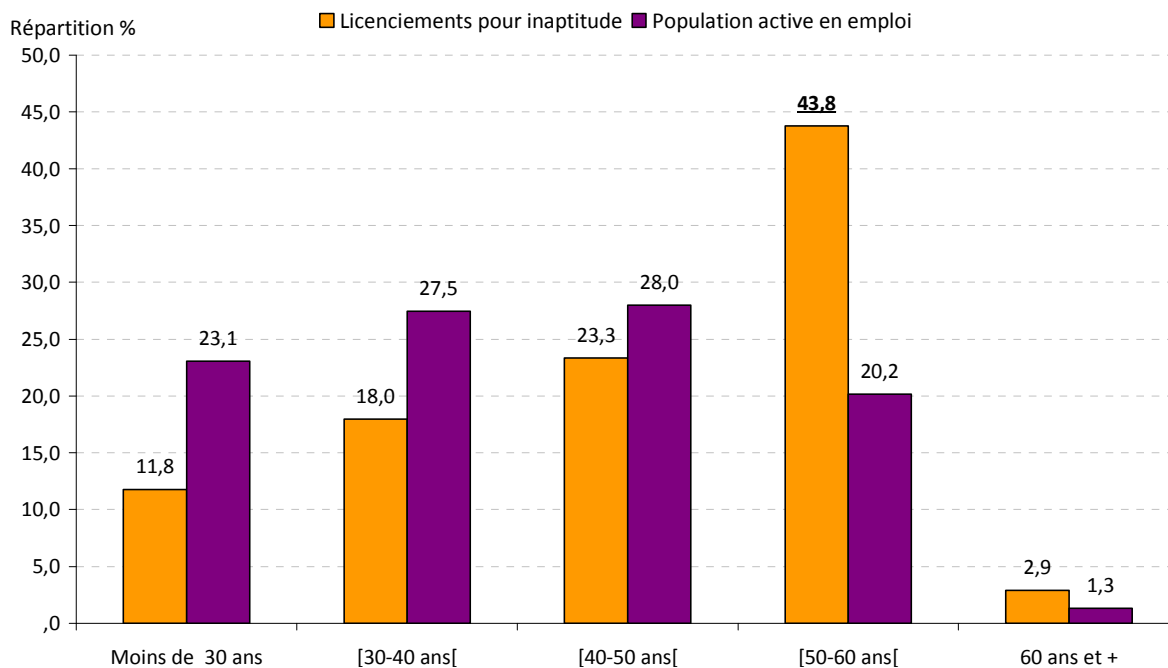
Lors du dernier recensement de l'INSEE (2006) ; la région Picardie compte 708 615 actifs en emploi, hors agriculture, artisans et chefs d'entreprise.

Au regard de leur répartition hommes/femmes, les licenciements sont prononcés plus souvent pour les femmes ; ces dernières représentant plus de 53% des cas, contre 46,6% parmi les actifs en emploi.



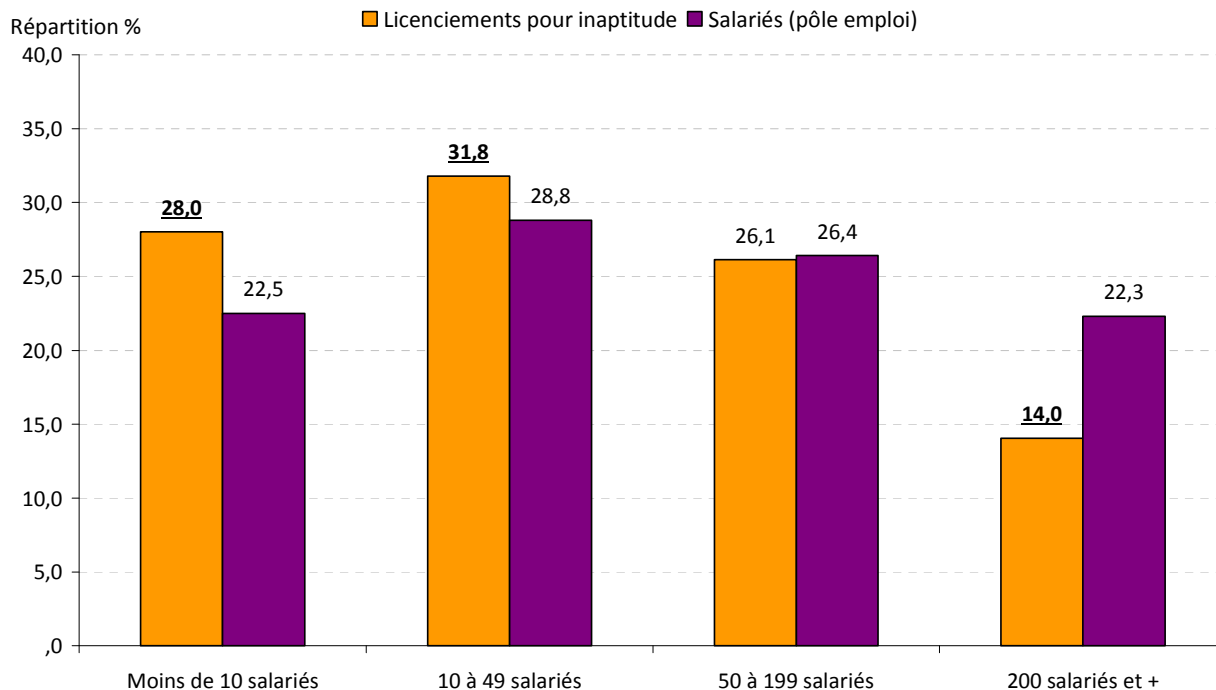
L'âge du salarié est également un facteur déterminant dans les licenciements pour inaptitude, augmentant la probabilité d'être licencié des suites d'une inaptitude. Les personnes âgées de 50 à 60 ans sont deux fois plus fréquentes parmi les personnes licenciées que dans la population active en emploi. Elles représentent plus de 2 licenciements sur 5 identifiés en 2008.

La fréquence des licenciements augmente avec l'âge



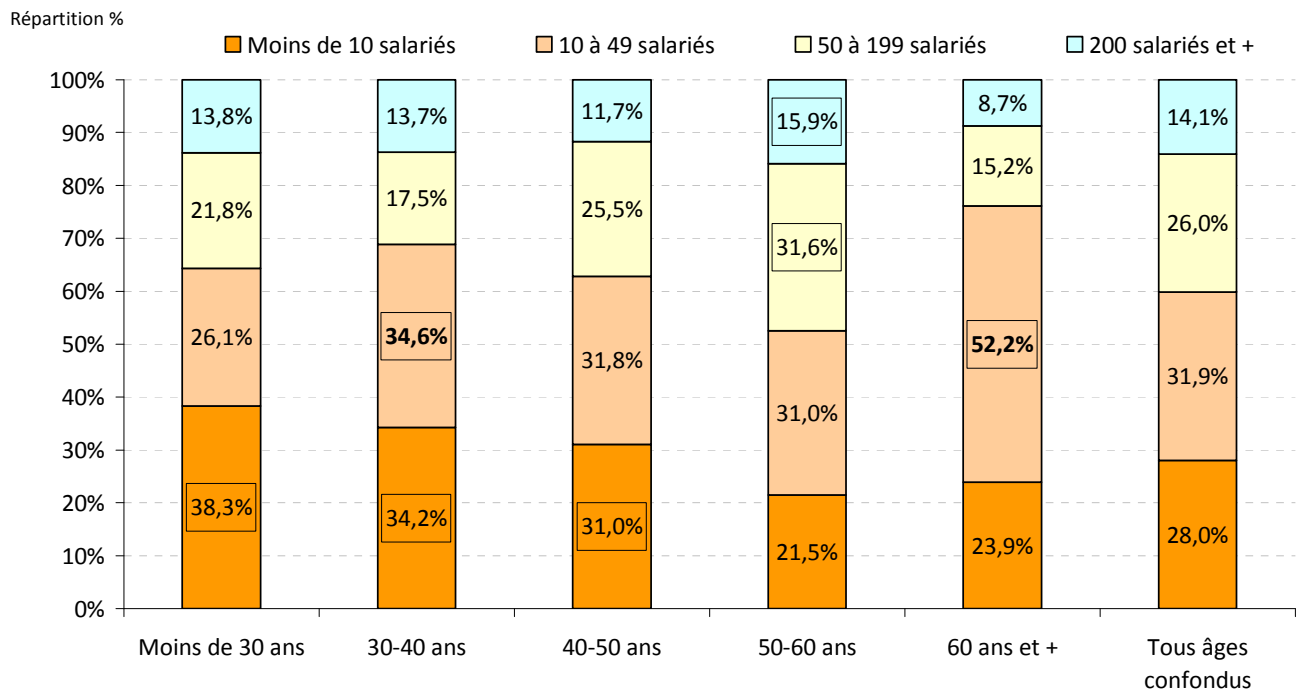
Près de 6 licenciements sur 10 concernent un salarié employé dans un établissement de moins de 50 salariés. Les licenciements diminuent avec la taille de l'entreprise. Moins l'entreprise emploie des salariés, plus les licenciements des suites d'une inaptitude sont fréquents, là où les marges de manœuvre de reclassement sont limitées.

Les licenciements diminuent avec la taille de l'entreprise

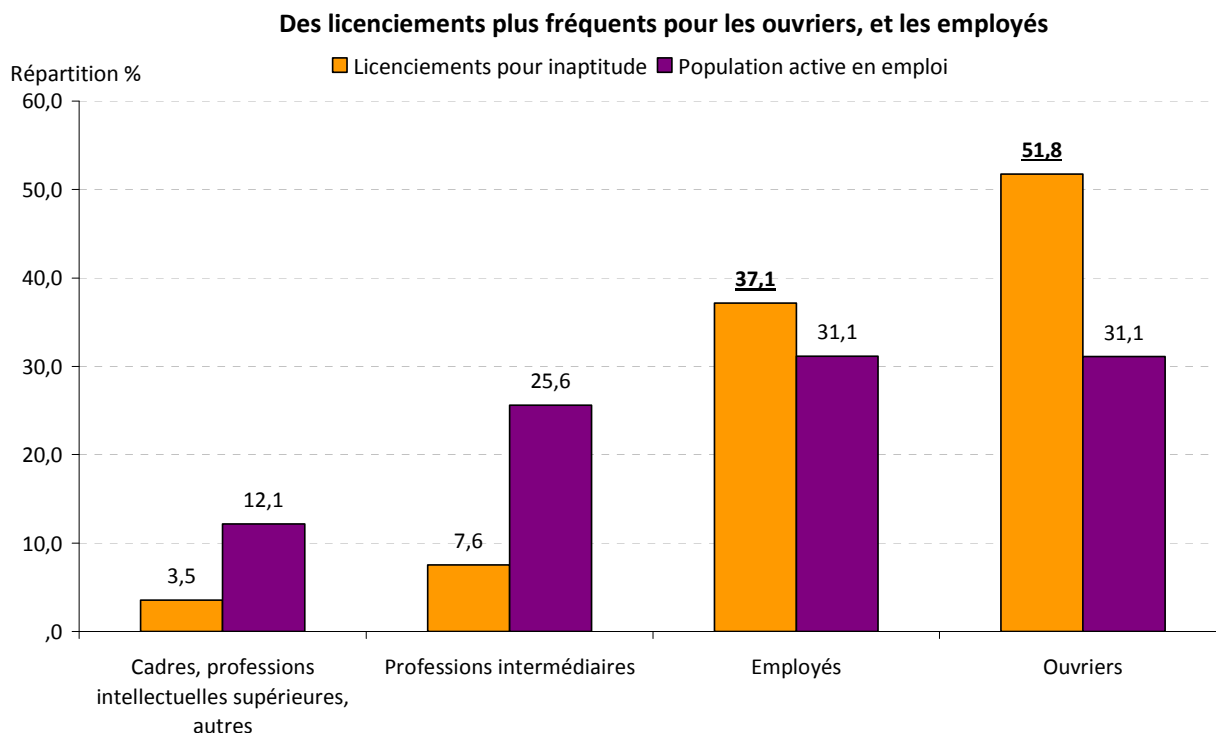


Le profil des personnes licenciées est différent selon la taille de l'entreprise. L'âge des personnes licenciées évolue de façon croissante avec la taille. Les personnes licenciées « jeunes » sont plus fréquentes dans les établissements de petites tailles et inversement.

Des profils divergeants selon la taille de l'entreprise



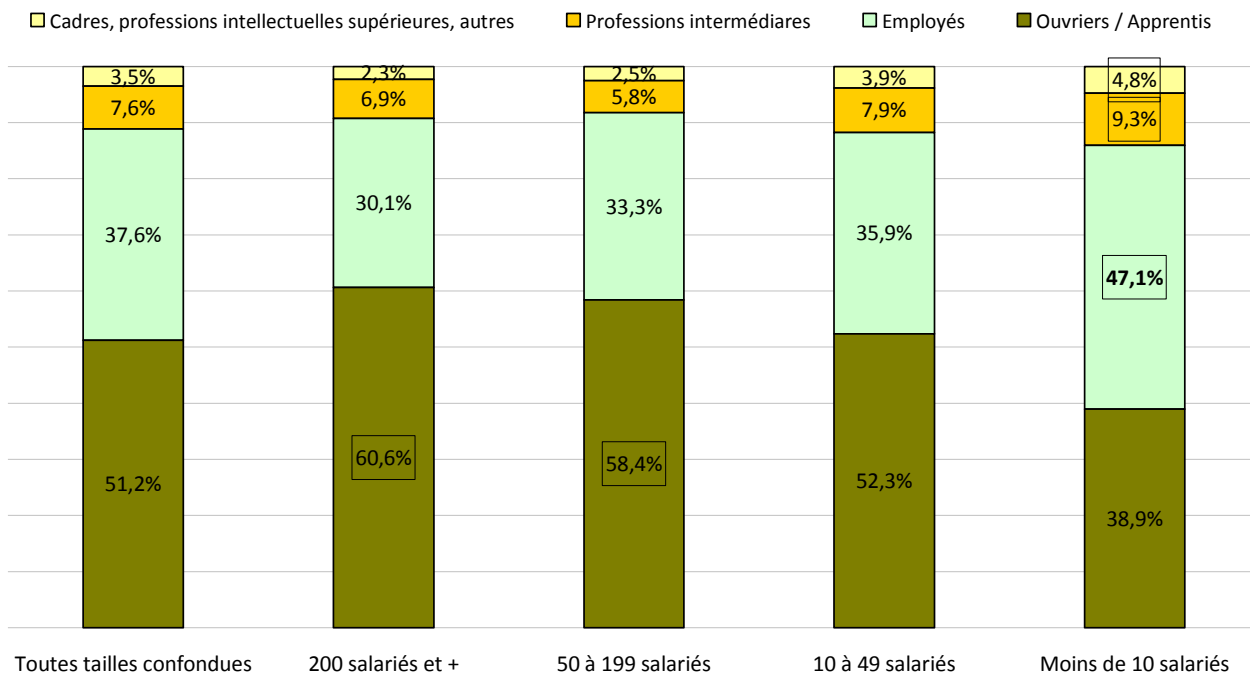
Plus d'un licenciement sur deux concerne une personne ouvrier et plus d'un sur trois, une personne employée. Au regard de la répartition de la population active en emploi dans la région, les licenciements des suites d'une inaptitude sont fortement corrélés à la catégorie socioprofessionnelle de la personne, et de fait, plus fréquente pour les catégories précitées.



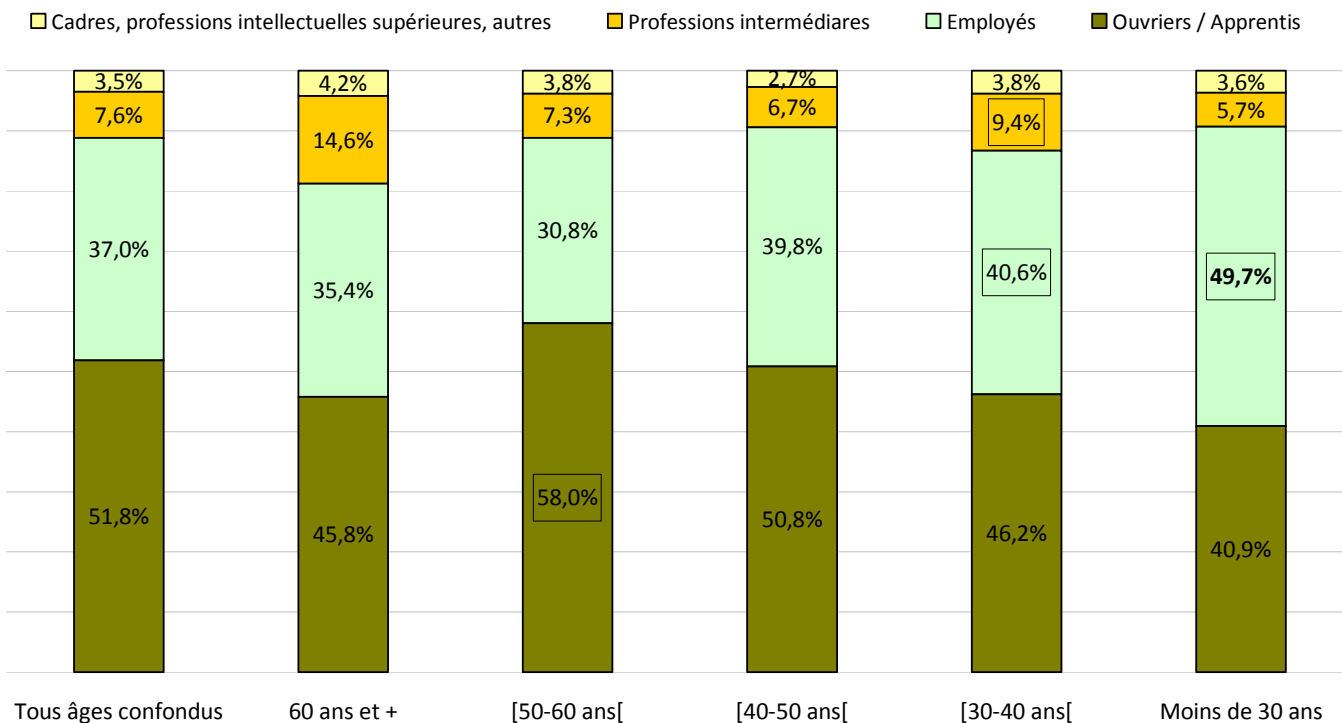
Deux profils de personnes licenciées émergent : celui des personnes occupant des postes à forte pénibilité et employées dans de grandes entreprises, et celui des personnes occupant un emploi dans le tertiaire, occupant un poste de catégorie employé ou cadre, et employées dans de petites entreprises.

Les deux graphiques suivants montrent que les ouvriers sont plus fréquents dans les établissements de grandes tailles, et davantage âgés de 50 ans et plus qu'en moyenne. Les personnes employées ou de CSP supérieures sont plus fréquemment employées dans les établissements de petites tailles et plus souvent âgées de 40 ans et moins qu'en moyenne. Les marges de manœuvre des petites entreprises sont réduites, licenciant plus tôt leur salarié en cas d'inaptitude.

Le profil des personnes licenciées diverge avec la taille de l'entreprise : les ouvriers plus fréquents dans les grands établissements, les employés et CSP plus fréquents dans les petites entreprises

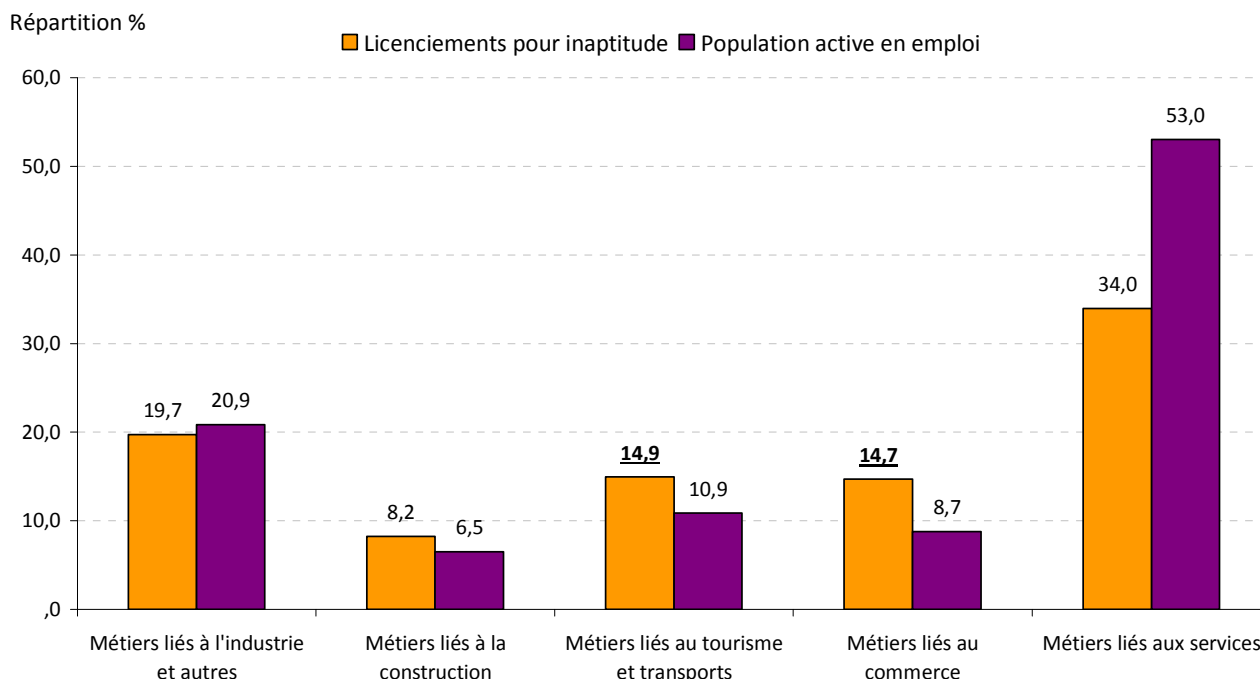


Le profil des personnes licenciées diverge avec l'âge : les personnes âgées de 50-60 ans sont plus fréquemment des ouvriers et les personnes de moins de 40 ans sont plus fréquemment des employés ou des CSP supérieures.



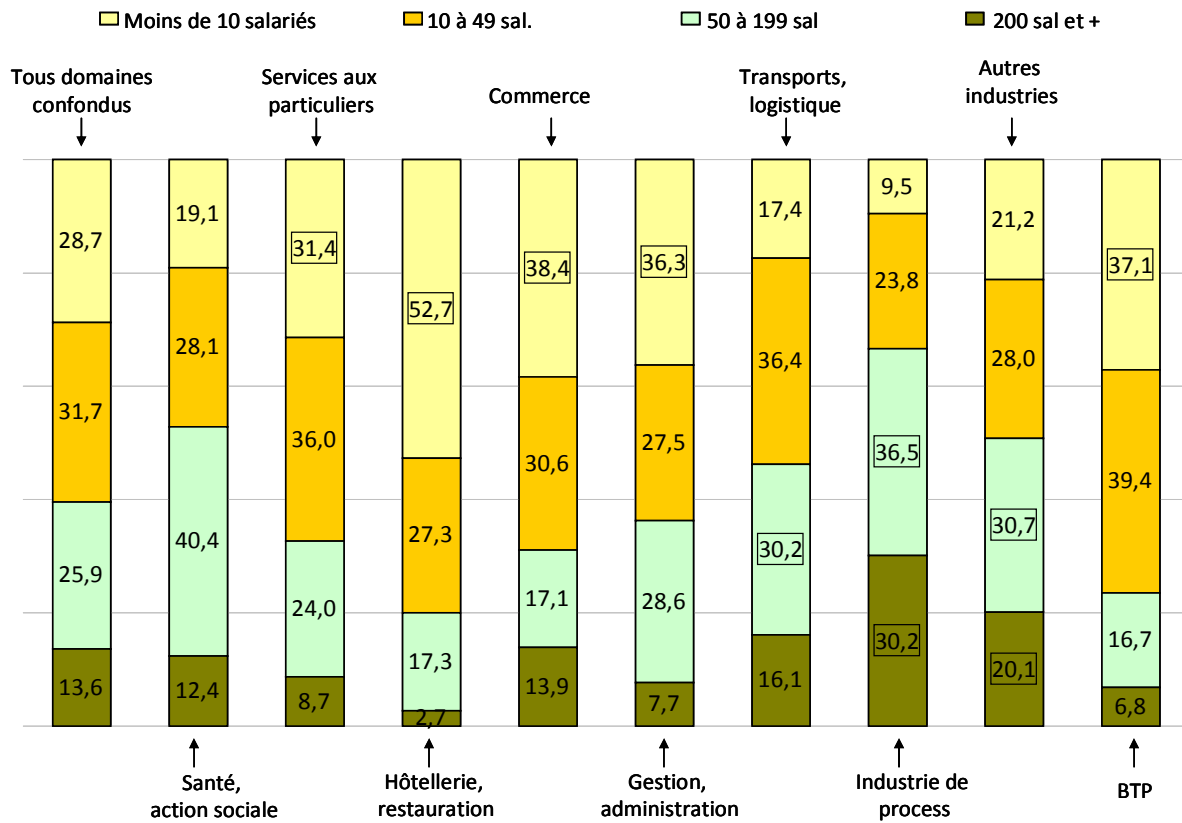
En lien avec la catégorie socioprofessionnelle, les licenciements sont plus fréquents pour les personnes exerçant une activité en lien avec le domaine de la construction, des transports et du commerce.

Des licenciements significatifs pour les personnes occupant un emploi dans le domaine des transports, de la logistique et du commerce



La fréquence élevée des ouvriers dans les grands établissements et celle des employés et professions supérieures dans les petits établissements est en lien avec le domaine professionnel exercé par les personnes licenciées. Les personnes licenciées employées dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, le commerce et la gestion administration sont employées dans des établissements de petites tailles. Les personnes occupant un emploi dans les industries de process, autres industries ou le transport et la logistique sont davantage employées dans des établissements de grandes tailles.

Le domaine professionnel des emplois occupés par les personnes licenciées selon la taille de l'entreprise



Les licenciements selon l'origine de la maladie ou de l'accident invalidant

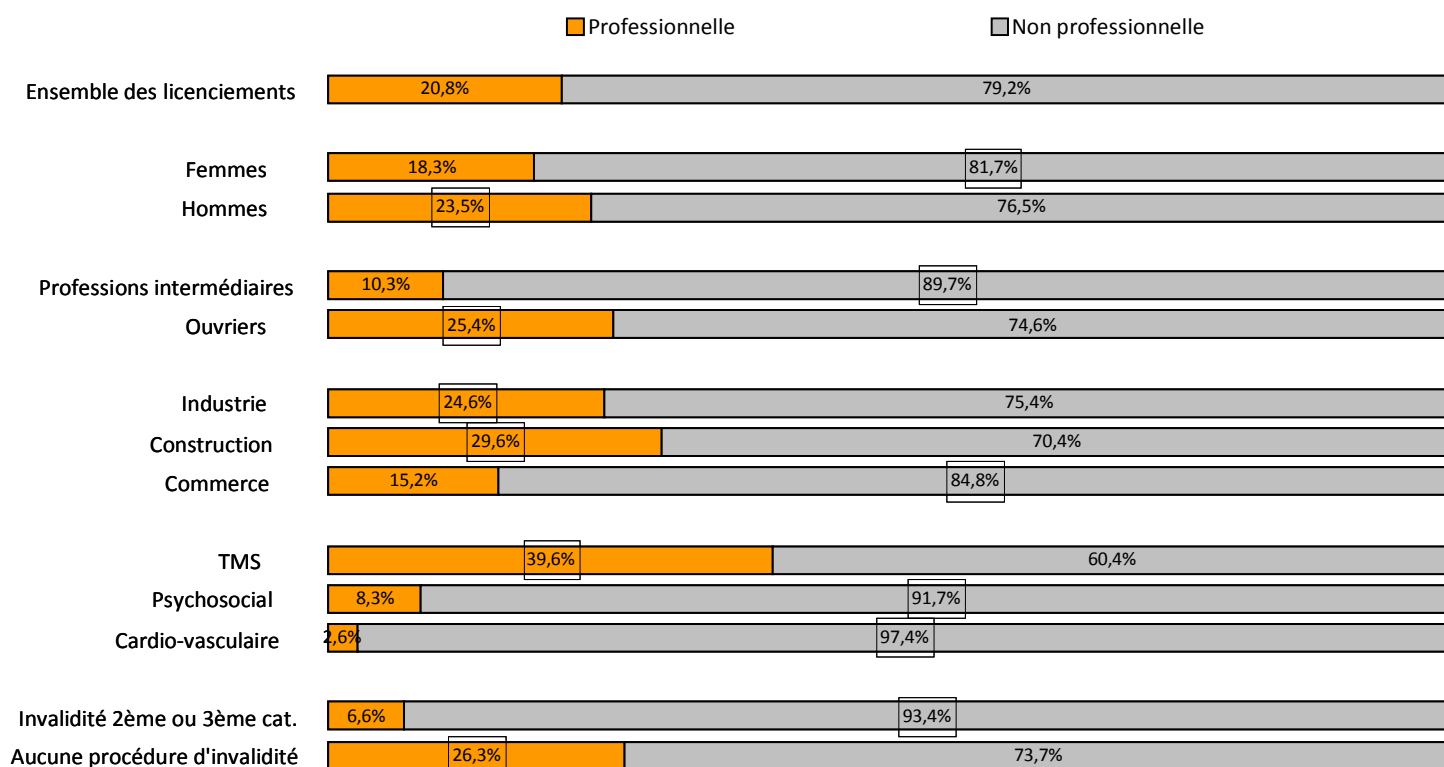
Les licenciements des suites d'une inaptitude sont dus, dans près de 80%, à une pathologie d'origine non professionnelle.

De façon générale, les caractéristiques de ces personnes sont proches de l'ensemble des personnes licenciées pour inaptitude. Par contre, dès lors que la maladie ou l'accident est d'origine professionnelle, des écarts à cette tendance sont significatifs.

Ainsi, les licenciements dans le cadre d'une maladie ou accident d'origine professionnelle sont-ils marqués par une surreprésentation d'hommes, d'ouvriers, de personnes employées dans l'industrie, et de personnes pour lesquelles aucune procédure d'invalidité n'a été engagée. C'est le cas des personnes pour lesquelles l'inaptitude a été prononcée suite à un trouble musculo-squelettique qui est significativement élevé dans ce cadre.

A l'inverse, les licenciements dans le cadre d'une maladie ou accident d'origine non professionnelle sont significatifs pour les personnes employées dans le secteur du commerce. Les troubles psychosociaux y sont également significatifs et la procédure d'invalidité est également plus fréquente.

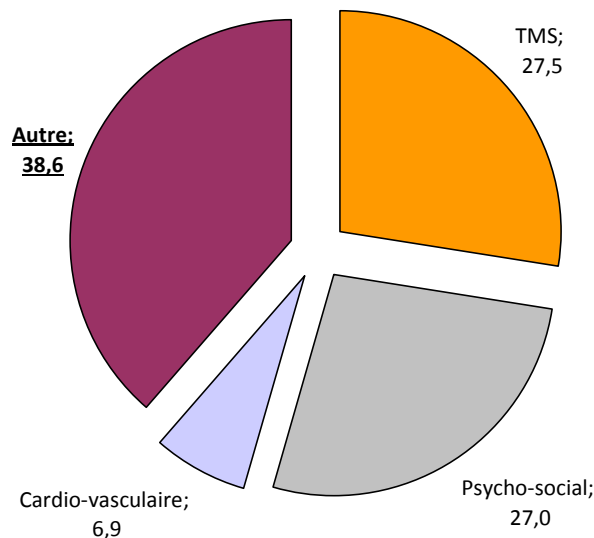
Caractéristiques les plus significatives des personnes licenciées selon l'origine de la maladie ou accident



Les licenciements selon la cause de l'inaptitude sont fortement « typés ».

Il a été demandé aux médecins du travail de préciser quelles ont été la ou les causes de l'inaptitude, entre les TMS, les troubles psychosociaux (y compris troubles psychiques), les maladies cardio-vasculaires et les autres causes (cancers, diabète, troubles neurologiques, etc...).

Origine de l'inaptitude lorsque le licenciement a été prononcé
en %

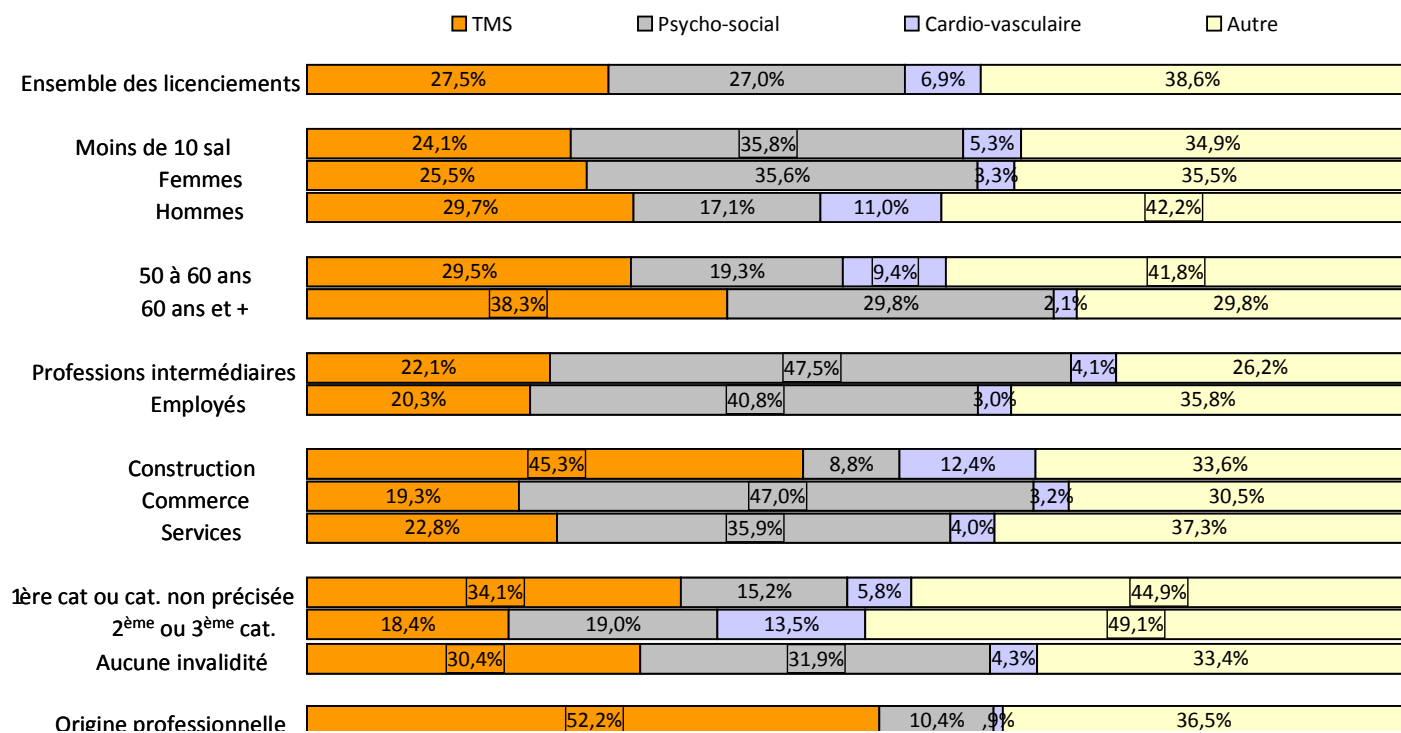


Chez les personnes licenciées des suites d'un trouble psycho-social, nous retrouvons une population féminisée, occupant un poste d'employé ou de profession intermédiaire, dans le domaine du commerce ou des services, mais également, employée dans des établissements de moins de 10 salariés.

Chez les personnes licenciées des suites d'un trouble musculo-squelettique, nous retrouvons une population davantage employée dans le secteur de la construction ; la maladie étant davantage d'origine professionnelle.

Chez les personnes licenciées des suites d'un trouble cardio-vasculaire, nous retrouvons davantage d'hommes, de personnes employées dans la construction, et de personnes ayant été reconnues en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie.

Caractéristiques les plus significatives des personnes licenciées selon la cause de l'inaptitude



La reconnaissance en invalidité utilisée dans 1/3 des licenciements.

Il existe trois catégories d'invalidité en fonction de l'état de santé et de la capacité professionnelle du bénéficiaire. Ce classement définit le niveau de leur protection financière et évolue en fonction de la capacité de travail de l'assuré.

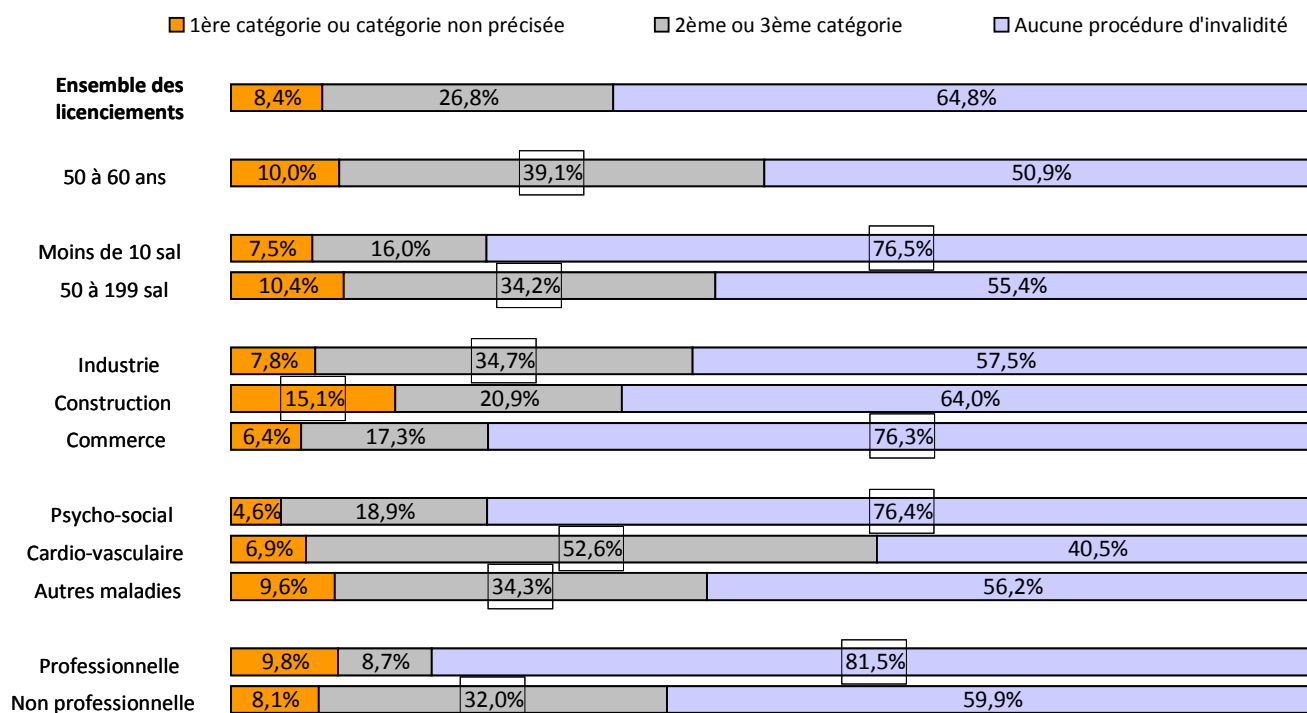
L'étude montre que l'invalidité est utilisée dans 35,5% des licenciements. Elle est plus fréquente chez :

- les salariés âgés de 50 ans et plus,
- les personnes exerçant un métier en lien avec l'industrie,
- lorsque la cause de l'inaptitude est une maladie cardio-vasculaire ou autre,
- et lorsque l'origine de la maladie est non professionnelle.

Les licenciements prononcés des suites d'une inaptitude due aux TMS ou aux maladies psycho-sociales font peu l'objet d'une procédure d'invalidité. Hors, en France, les dernières exploitations des données sur l'invalidité montrent que les troubles psychiatriques (dont dépressions, névroses, troubles réactionnels) et les maladies du système ostéoarticulaires sont les deux principales causes d'invalidité, toutes catégories confondues ¹. Il apparaît donc, dans cette étude, que les licenciements pour inaptitude se rapporte à une population au profil divergeant des assurés sociaux.

La taille de l'établissement est un facteur important dans l'utilisation de cette procédure. La procédure d'invalidité est peu utilisée dans les établissements employant moins de 10 salariés où ont été identifiées des inaptitudes plus fréquentes pour cause psychosociale. Les personnes exerçant une activité dans le commerce et pour lesquelles l'origine de l'inaptitude est professionnelle ont également moins souvent bénéficié de cette procédure qu'en moyenne.

Caractéristiques les plus significatives des personnes licenciées selon l'existence ou non d'une procédure d'invalidité



¹ Source : « Les causes médicales de l'invalidité en 2006 », Point de repère, juillet 2008-numéro 16, Caisse nationale d'assurance maladie.

En conclusion

Les licenciements pour inaptitude touchent davantage les femmes, et les personnes en fin de carrière professionnelle ainsi que les ouvriers et les employés compte tenu de la structure de la population active en emploi. Les marges de manœuvre de reclassement sont limitées dans les établissements de très petites tailles, les licenciements y étant fortement fréquent.

Cette étude nous apprend que les licenciements prononcés concernent des inaptitudes dont l'origine est principalement non professionnelle. Ces derniers sont plus fréquents pour des maladies autres que cardio-vasculaire, TMS ou maladie psychosociale. La procédure d'invalidité est peu utilisée et ne concerne qu'un 1/3 des licenciements. C'est notamment dans les petits établissements qu'ils sont le moins fréquent, là où l'origine des maladies psycho-sociale sont significatives.

L'analyse de cette étude a pu mettre en exergue les points saillants de ces licenciements. D'autres analyses permettent de « catégoriser » la population en regroupant les individus selon leur proximité avec les différentes situations que nous avons présentées en amont. Ainsi, nous avons brossé 4 profils type ou 4 groupes de personnes licenciées.

Le groupe 1 est composé d'une population exerçant plus fréquemment une activité dans les industries de process, plus souvent ouvriers non qualifiés et employée dans les établissements dont l'effectif est entre 50 et 199 salariés. Les maladies à l'origine de l'inaptitude sont plus fréquemment une maladie cardio-vasculaire ou autre que les TMS ou les maladies psycho-sociaux. Le licenciement intervient en fin de carrière professionnelle et la procédure d'invalidité est plus fréquente.

Ce groupe est diamétralement opposé au groupe 4 : une population plus jeune, plus fréquemment composée de cadres, agents de maîtrise, techniciens ou employés. L'origine de l'inaptitude est plus fréquemment la maladie psycho-sociale et le licenciement intervient durant la 1^{ère} moitié de la carrière professionnelle (avant 40 ans) et dans des établissements de petites tailles.

Face au groupe 1, où les licenciements sont plus fréquents dans le secteur industriel, **nous avons un autre groupe (n°2)** composé de personnes exerçant une activité à forte pénibilité, et souvent masculin (BTP, transports logistique, autres industries). La population est ici davantage composée d'ouvriers qualifiés et de personnes employées dans de grands établissements. L'inaptitude est prononcée plus fréquemment pour des TMS, et l'origine de la maladie est davantage professionnelle qu'en moyenne.

Ce groupe est diamétralement opposé au groupe 2 : une population féminisée et dont l'origine de la maladie n'est pas professionnelle. Cette population est plus fréquemment employée dans l'hôtellerie, la restauration, ou exerce une activité de services auprès de particuliers. C'est dans ce groupe que nous retrouvons davantage de personnes âgées de 60 ans et plus. Pour autant, la procédure d'invalidité n'est pas plus fréquente. Compte tenu des caractéristiques de ce groupe, il est possible que l'état de santé de la personne ne soit pas consolidé ou que les droits des assurés sociaux soient insuffisants.

<p style="text-align: center;">Groupe 1</p> <p style="text-align: center;">50-60 ans Industrie de process Ouvriers non qualifiés 50-199 salariés Invalidité Maladie cardio-vasculaire ou autres</p>	<p style="text-align: center;">Groupe 2</p> <p style="text-align: center;">Hommes BTP, Transports logistique, Mécanique, travaux des métaux autres industries Ouvriers qualifiés Troubles musculo-squelettiques 200 salariés et plus</p>
<p style="text-align: center;">Groupe 3</p> <p style="text-align: center;">Femmes Hôtellerie, restauration, santé action sociale, gestion administration Employés administratifs, personnels de services directs aux particuliers 60 ans et + Maladie d'origine non professionnelle</p>	<p style="text-align: center;">Groupe 4</p> <p style="text-align: center;">Moins de 40 ans Employés, Commerce Cadres, Agents de maîtrise, Techniciens Maladie Psycho-sociale Aucune procédure d'invalidité Moins de 10 salariés</p>